

## **Christelle PARÉ**

Étudiante de deuxième cycle en Communication publique  
Département d'information et de communication  
Bachelière en études internationales et langues modernes  
Faculté des Lettres  
Université Laval

## **Irénée RUTEMA**

Enseignant en science politique CEC de Montmagny (Cégep La Pocatière),  
Président et chef de direction MATURE RELATIONS PUBLIQUES et  
Conférencier

# **Exaspérations autour d'un débat mal lancé et qui ne touche pas l'ensemble de la cible : accommodements raisonnables, quête d'identité et population mal informée et peu outillée**

Mémoire présenté à titre individuel aux membres de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Québec, Qc  
4 octobre 2007

## À propos de la rédactrice du présent document et de l'intérêt pour le sujet de la consultation

Nos respects aux membres de la Commission,

Christelle Paré est étudiante de deuxième cycle en communication publique au Département d'information et de communication de l'Université Laval. Elle a pour objet de recherche une série télévisée de style « sitcom » présentée à la *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC) à l'hiver 2007, *Little Mosque On the Prairie*. Ce sitcom est demeuré en liste parmi les trente émissions les plus regardées au Canada pendant ses huit semaines de diffusion. *Little Mosque On the Prairie*, comme son titre le laisse présager, a pour personnages centraux des membres peu nombreux d'une communauté musulmane vivant dans une petite ville des Prairies canadiennes. Ces musulmans possèdent diverses origines (Nigéria, Pakistan, Toronto). Leurs interactions entre eux et avec leurs concitoyens « blancs » sont à la base d'événements et de situations cocasses tout en présentant des aspects de la religion musulmane que certains stéréotypes véhiculent dans tous les sens. La série, diffusée deux fois par semaine à des heures de grande écoute, n'apporte pas de réponses aux grands enjeux actuels, mais propose de voir les choses sous un autre angle.

Bachelière en études internationales et langues modernes, Christelle Paré est particulièrement intéressée au monde arabe et au monde musulman, sujets pour lesquels elle a spécialisé son champ d'étude. Les débats actuels sur les pratiques d'accommodements raisonnables, et plus particulièrement la façon dont les débats sont représentés dans les médias, captent particulièrement son attention.

Également une jeune retraitée du sport interuniversitaire en volley-ball et en rugby, Christelle Paré a toujours pleinement été impliquée dans la vie étudiante, que ce soit pour représenter les couleurs d'un établissement d'enseignement fréquenté ou pour lequel elle entraîne de jeunes athlètes, en travaillant sur le campus ou encore en siégeant sur divers comités étudiants. Au cours des années, elle a fréquenté ainsi plusieurs écoles, plusieurs milieux de vie, dans des villes, des régions et des provinces différentes. Son expérience en tant qu'athlète universitaire lui a également donné la chance de rencontrer des personnes bien spéciales et aux origines diverses. Ces jeunes et moins jeunes ont des rêves et des expériences de vie dont on ne peut que tirer avantage.

Christelle Paré a également un pied dans deux cultures, l'un dans la communauté francophone catholique, l'autre dans la communauté anglophone de la ville de Québec. Mariée à un anglophone et ayant travaillé et résidé dans un environnement anglophone des Cantons de l'Est, elle vit les dynamiques d'une communauté anglophone en perte de vitesse démographique dans la région de Québec, mais pourtant toujours vivante et active, en entraînant de jeunes athlètes dans le cégep anglophone de la région et ayant commencé sa carrière d'entraîneur de rugby à l'école secondaire *Quebec High School*. Elle a d'ailleurs été confrontée à maintes reprises à des attitudes racistes de la part de parents et de jeunes adultes et adolescents lors de compétition.

En plus des réflexions et points de vue partagés avec Irénée Rutema, le présent document s'inspire des travaux de recherche de Christelle Paré au cours des dernières années.

## À propos du co-rédacteur du présent document et de l'intérêt pour le sujet de la consultation

L'histoire de la vie d'Irénée Rutema débute au Rwanda. Une histoire où se mélangent à la fois les obstacles et les victoires, la détresse et la combativité. Un récit qu'il a envie de partager avec la Commission Bouchard-Taylor.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1990, une guerre aux conséquences cauchemardesques éclate au Rwanda. Ainsi, du 1<sup>er</sup> octobre 1990 au 12 mars 1993, il a vécu au Rwanda sous la menace constante de la mort. Il vivait un stress permanent, intolérable et inimaginable. Persécuté et menacé de mort, il a fui son pays natal pour sauver sa vie le 12 mars 1993. Il a fait un transit en Espagne.

Il est arrivé au Canada, plus précisément au Québec, comme réfugié politique le 12 août 1993.

Irénée est détenteur d'un baccalauréat en science politique profil international et d'un certificat en communication publique de l'Université Laval.

Il est actuellement professeur de science politique au Centre d'études collégiales de Montmagny (Cégep de La Pocatière). Il est également président et chef de direction de **MATURE RELATIONS PUBLIQUES**, une firme spécialisée en communication gouvernementale. Auparavant, il a travaillé dans l'administration publique notamment à l'Office des personnes handicapées du Québec. Il y avait la responsabilité des dossiers sur les accommodements raisonnables. Il est aussi conférencier sur la communication interculturelle et l'intégration des immigrants. En outre, il est auteur de plusieurs textes d'analyses sur la politique québécoise, canadienne et internationale publiés dans plusieurs quotidiens québécois.

## L'équipe

Christelle Paré et Irénée Rutema se sont rencontrés lors de leurs études secondaires. Leurs points de vue et leurs inquiétudes sur la situation des immigrants et des communautés culturelles se rencontrent à plusieurs niveaux. C'est avec enthousiasme qu'ils se présentent devant vous aujourd'hui.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce document.

## L'exposé :

Les auteurs du présent document se présentent devant vous aujourd'hui pour plaider leurs exaspérations face aux débats actuels de pratiques d'accommodements raisonnables liés à des différences culturelles, mais surtout pour mettre également de l'avant ce que ce réel débat fait surgir, soit la recherche d'une identité québécoise et d'un équilibre entre culture, mondialisation, accueil, échange, développement et générations.

Une exaspération d'abord présentée au niveau politique, puis au niveau social et médiatique. Nous aimerions, par la suite, vous faire partager notre point de vue sur l'identité québécoise aujourd'hui, sur la souffrance identitaire du Québécois en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous continuerons en vous exposant les présentes lacunes du monde des médias et notre opinion sur la nécessité du débat actuel, mais dont l'exposition sur la place publique a connu des ratés en début de parcours. Nous discuterons également de ce que certains appellent les « valeurs universelles ». Nous jetterons aussi un clin d'œil rapide aux Chartes des droits et libertés québécoise et canadienne. Nous concluons notre mémoire par la proposition de certaines mesures et recommandations.

## Une exaspération du monde politique

Les déclarations incendiaires de plusieurs politiciens sur les immigrants et les accommodements raisonnables sont exaspérantes et consternantes. Ainsi, le bal de ce jeu politique a débuté avec le Premier ministre Jean Charest, accusant Mario Dumont, en janvier 2007, de diviser le Québec : « Il (Mario Dumont) sème la division plutôt que le dialogue<sup>1</sup> ».

Le Premier ministre a continué dans ses accusations en affirmant que le leader de l'Action démocratique du Québec a soufflé sur « les braises de l'intolérance<sup>2</sup> »

Le bal de la guerre des politiciens sur le dos des immigrants et des réfugiés s'est poursuivi avec Françoise David qui dirige Québec Solidaire. Elle a accusé Mario Dumont de « jeter l'huile sur le feu » et de donner « l'impression de vouloir diviser les Québécois entre eux pour faire des gains électoraux.<sup>3</sup> »

La nouvelle chef du parti québécois a continué le bal des discours sur le nationalisme en parlant du « *NOUS* ».

« Depuis une dizaine d'années, nous avons été saisi d'une espèce de mauvaise conscience qui nous a empêchés de dire « nous ». Comme si le « nous » était un mot tabou. Comme si le prononcer ou poser des gestes pour défendre NOTRE identité était synonyme de racisme et d'intolérance. Comme si le désir d'exister et de vivre dans la langue et la culture qui sont les nôtres était un projet ethnique ou folklorique.<sup>4</sup> »

Il est difficile de comprendre le discours de Madame Marois. Est-ce que les pays africains qui sont indépendants avaient des projets folkloriques ? Il serait intéressant d'entendre sa définition d'un projet ethnique et folklorique. Par ailleurs, ce discours frise l'insulte aux membres des communautés ethniques et culturelles, qui sont par ailleurs citoyens canadiens et québécois.

---

<sup>1</sup> Michel Hébert, Le Journal de Québec, 19/01/2007 07h01, <http://www.canoe.com/infos/quebeccanada/archives/2007/01/20070119-070105.html> Page consultée le 3 octobre 2007)

<sup>2</sup> Antoine Robitaille, Le Devoir, <http://www.ledevoir.com/2007/02/09/130486.html> ) Page consultée le 3 octobre 2007.

<sup>3</sup> Radio-Canada, (<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2007/09/14/009-Quebec-solidaire-ADQ.shtml?ref=rss>) Page consultée le 3 octobre 2007

<sup>4</sup> Parti québécois, (<http://www3.ca/?q=node/1308>) page consultée le 3 octobre 2007

## Une exaspération du point de vue social

La fatigue des auteurs du présent mémoire au niveau social provient majoritairement des critiques prononcées à l'intention des gouvernements, des immigrants et des autres communautés culturelles différentes de la majorité catholique « blanche » qui ne sont pas nécessairement des communautés composées de nouveaux arrivants.

Comment se fait-il que la société québécoise, si fière de sa différence par rapport au reste du Canada anglais, et même des autres pays occidentaux, si fière de prendre les devants et de vouloir montrer l'exemple à suivre au sujet de plusieurs dossiers chauds, tels l'environnement, l'avortement ou les couples de même sexe, soit aussi frileuse aujourd'hui face à des citoyens différents ?

Une exaspération qui prend source dans les coupures au niveau des budgets consacrés aux groupes communautaires, aux plans d'action d'accueil des nouveaux arrivants, à la concentration des ressources accessibles majoritairement en milieu urbain, mais aussi dans l'abandon ou l'isolement de certains groupes d'aide. On laisse plusieurs milieux sans les ressources nécessaires, notamment les milieux scolaires et de la santé, où le personnel fait de son mieux, mais n'est pas toujours adéquatement formé pour comprendre et interagir avec la clientèle de minorités culturelles. On abandonne également au bon vouloir de la population l'éducation civique. L'implication sociale ne repose pas seulement sur les épaules des gouvernements, car il revient à tous et chacun de faire sa part pour la société : les ordres professionnels, les employés des domaines publics et privés, les parents, les consommateurs, etc.

Jusqu'à maintenant, la société québécoise a fait de son mieux dans certains domaines, alors que d'autres furent délaissés, mais s'est soudainement sentie menacée par la place médiatique accordée aux différences culturelles.

## La souffrance du Québécois «*pure laine*»

Il semble que le Québécois dit « *pure laine* » a souffert tout au long de son histoire. Ce dernier n'est pas raciste, contrairement aux sondages de certains médias québécois. Il est plutôt méfiant. Un retour dans l'histoire du Québec est éloquent à cet effet. Le Québec est une terre de l'immigration.

Les Français arrivent au Québec pour le coloniser au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut noter que le Français trouve un territoire habité par les nations autochtones. Ils vont se heurter à un climat plus que difficile voire hostile. Ils vont lutter contre les maladies et le climat afin de s'intégrer dans ce pays.

Plus tard, les Français vont être conquis par l'Angleterre suite à la défaite des Plaines d'Abraham en 1759. Les Anglais vont tout faire pour assimiler les Français sans succès. Il y a plusieurs éléments historiques qu'il est important de rappeler :

- La défaite des Plaines d'Abraham en 1759
- Le sermon du Test
- Le rapport Durham
- La Révolution des Patriotes
- L'emprise de l'Église catholique
- La revanche des berceaux
- La circonscription
- La domination politique et économique des Anglais

Il s'agit de quelques événements qui semblent avoir conduit les Québécois à être méfiant face à tout ce qui vient de l'étranger.

Comprendre l'histoire du Québec permet de mieux analyser l'actuel débat sur les accommodements raisonnables.

La Révolution tranquille va redonner confiance avec la formation de l'État Providenc. En outre, cette révolution va donner un nouveau souffle au mouvement féministe et au rejet de l'église catholique.

## **Le Québec à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle: la crise identitaire et le fossé des générations**

*Ce qui revient à dire qu'un vrai Québécois, c'est un communiste de cœur, c'est un socialiste d'esprit, pis c'est un capitaliste de poche. (Yvon Deschamps, La fierté d'être Québécois)*

*[...] le vrai Québécois sait qu'est-ce qu'y veut. Pis qu'est-ce qu'y veut, c'est un Québec indépendant, dans un Canada fort (Yvon Deschamps, La fierté d'être Québécois)<sup>5</sup>*

Comment définir le sentiment d'identité nationale au Québec? Il s'agit d'une question des plus ambiguës, bien entendu, mais elle vaut la peine de s'y arrêter et de se demander s'il n'y a jamais eu de consensus autour de cette idée nationaliste de l'identité québécoise.

Les ouvrages dédiés à la culture québécoise font état de bien des dualités, et ce dès l'époque de la colonisation. Que ce soit une lutte entre l'attrait pour la liberté des grands espaces et la vie de coureurs des bois en confrontation avec la vie sédentaire et la recherche d'un modèle hiérarchique semblable aux « vieux pays », entre le terroir et la grande ville, entre l'admiration pour les États-Unis et la poursuite du « rêve américain » ou l'indifférence, voire le désir, de se démarquer de nos voisins du Sud (Lemire, 2003), les Québécois ne semblent jamais avoir vécu un réel consensus sur leur destinée.

On ne peut nier l'emprise des Britanniques, puis d'Ottawa sur la société québécoise, sans oublier celle de l'Église catholique. On a cru que la Révolution tranquille viendrait soulager la société québécoise de tous ses carcans.

« C'est durant cette période que surgit le néo-nationaliste offensif, conquérant, du Québec contemporain, fondé non pas sur un désir de survivance, comme naguère, mais plutôt sur une volonté de libération et de dépassement » (Pelletier, 1995 : 63).

Si pour certains, cette période a semblé libérer le Québec de ses chaînes et de ses boulets, pour d'autres il n'est pas question de s'en réjouir inconditionnellement. En plus des critiques d'ordre économiques et sociales que l'on peut faire, mais sur lesquelles nous ne prendrons pas le temps de nous attarder, on s'inquiète du « changement dans l'univers des valeurs, des représentations et des mentalités de la société québécoise » : les transformations, les mutations et le chambardement de « l'univers de références symboliques » se seraient faits trop rapidement, trop radicalement (Pelletier, 1995 : 65). Selon Fernand Dumont, il était évident que le Québec n'avait pas « digéré à mesures ses transformations rapides » et « devait se heurter tôt ou tard à un bilan dont le prétexte pouvait être n'importe quoi » (Fernand Dumont, 1971 dans Pelletier, 1995 : 65). Ce n'importe quoi est souvent identifié comme la crise d'Octobre de 1970.

Entre 1970 et 1980 se produit un ouragan d'idées et de prises de position. Le Parti québécois devient une troisième option pour les électeurs pris « entre un fédéralisme encroûté et figé, et l'indépendantisme pur et dur » (Pelletier, 1995 : 145), mais ne réussit pas à concrétiser son rêve d'indépendance en 1980; on note l'arrivée de nouveaux enjeux tels l'écologie, la santé et le féminisme (Pelletier, 1995 : 184). C'est ainsi qu'au début des années 1980 on assiste à la « fin des certitudes idéologiques », à une crise « individuelle sur fond de crise de civilisation d'une fin de siècle menacée par l'apocalypse devant laquelle les espoirs de

<sup>5</sup> Citations obtenues à partir de Wikipédia, lien URL :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Yvon\\_Deschamps#Influence\\_sur\\_la\\_soci.C3.A9t.C3.A9\\_qu.C3.A9b.C3.A9coise](http://fr.wikipedia.org/wiki/Yvon_Deschamps#Influence_sur_la_soci.C3.A9t.C3.A9_qu.C3.A9b.C3.A9coise), page consultée le 19 juin 2007.

naguère apparaissent dérisoires » (Pelletier, 1995 : 241). Non seulement les conceptions identitaires et valeurs ont été ébranlées, mais le contexte démographique commence également à changer avec les vagues d'immigrants provenant de plus en plus de pays autres qu'europeens.

Ainsi, depuis les années 1980, le nationalisme et l'étiquette du Québécois « pure laine » se cherchent et n'arrivent plus vraiment à se définir. Certains penseurs pourraient, par leurs réflexions, amener à croire qu'il y aurait encore une certaine hégémonie bien vivante provenant du Canada anglais et du gouvernement fédéral. Jacques Godbout porte même l'accusation au point de qualifier le multiculturalisme de « maladie mentale qui nous vient d'Ottawa » (*Christiane Charrette*, 6 juin 2007 : 4 :39). Il n'est pas le seul penseur à avoir pris le concept en grippe. Pleau analyse la situation ainsi : plusieurs intellectuels canadiens anglais considèrent que le multiculturalisme devrait, de toute évidence, s'exprimer dans la langue dominante canadienne, donc l'anglais (Pleau, 2002 : 190). Cela impliquerait donc une idéologie du multiculturalisme transmise à travers les institutions gouvernementales, du système judiciaire à l'école maternelle, en passant par les soins de santé, mais où la réglementation et les négociateurs de cette même idéologie construiraient une structure hégémonique anglophone pour superviser le tout. Donc, la loi sur le multiculturalisme canadien a bien beau vouloir mettre tous les citoyens sur un même « pied d'égalité », il n'en demeurerait pas moins que cette acceptation de la différence est « toujours implicitement subordonnée à un cadre de référence – celui du dominant [dans ce cas-ci, les Canadiens anglais] – que l'on prétend confondre avec l'espace pluriel ou neutre de la rencontre des cultures » (Pleau, 2002 : 191).

Donc, il est important de se demander qu'est-ce qui effraye les Québécois? Est-ce, comme le prétend Jacques Godbout, d'assister impuissant à « la transformation complète de notre culture » (*Christiane Charrette*, 6 juin 2007 : 4 :30) ? Est-ce la peur de se soumettre à un Canada anglais en perdant notre poids politique avec les changements démographiques que nous vivons ? Ou serait-ce la peur de ne pas savoir exactement qui nous sommes et ce que nous voulons ? On pourrait croire que si la population du Québec était, pour une partie, prête à faire le saut vers de nouveaux objectifs - mais pas à n'importe quel prix! - l'autre partie, confortable dans ce qu'elle connaît, n'a pas trop envie de regarder dans la cour du voisin pour voir si l'herbe y est plus verte ou non. Alors qu'il met en contexte la Révolution tranquille et ses conséquences, Pleau résume cette idée ainsi : « la surprise des uns et des autres aurait été grande si on leur avait dit que le Québec revendiquerait pendant si longtemps, et avec autant d'obstination, son droit à l'indétermination » (Pleau, 2002 : 8).

Aujourd'hui, cette crise se vit également entre les générations. En entrevue à l'émission de Christiane Charrette, Jacques Godbout et Olivier Kemeid se sont livrés à un débat autour de l'entrevue de Godbout à Michel Vastel parue dans *L'actualité*, « 2076 : la fin du Québec ! », avec la participation de temps à autre dans la discussion de Guy Fournier. Jacques Godbout, l'un des fondateurs de la revue *Liberté* a débattu de l'avenir du Québec avec Olivier Kemeid, membre actuel du comité de rédaction de la revue. À titre d'exemple d'opposition d'opinions, Jacques Godbout affirme que l'on « mésestime le 80, 90% de notre culture qui n'est pas une culture d'immigration » (*Christiane Charrette*, 6 juin 2007 : 6 :53), alors qu'Olivier Kemeid est très optimiste sur l'apport des immigrants en affirmant que leur arrivée a servi à « nous forcer à nous questionner sur notre propre identité » (*Christiane Charrette*, 6 juin 2007 : 7 :49), à nous rendre compte que nous ne sommes pas encore complètement laïcisés.

Cette opposition sur la vision du Québec de l'avenir est également apparue dans les résultats de recherches de Gérard Bouchard. Cet autre invité de Christiane Charrette, du 13 mars 2007, venait présenter son nouveau livre, *La culture québécoise est-elle en crise?*, écrit en collaboration avec Alain Roy. Le thème central qui alimentait le dialogue entre l'intervieweur et l'interviewé était la fragmentation, « caractéristique principale du champ intellectuel au Québec » (*Christiane Charrette*, 13 mars 2007 : 9 :17). Ce thème, comme le rappelait Bouchard, évoque l'inquiétude, par le terme en lui-même, mais également la société actuelle, diversifiée (*Christiane Charrette*, 13 mars 2007 : 9 :29). Bouchard rejoint Kemeid sur le fait que la

situation actuelle nous force à repenser certaines choses, dont la laïcité et le pluralisme : « Ce que révèle ce débat [les accommodements raisonnables], c'est que la soudure entre la vieille identité canadienne française et le fait de la diversité représentée par les immigrants (...) n'est peut-être pas faite aussi bien qu'on le pensait » (*Christiane Charrette*, 13 mars 2007 : 15 :45). Comme Kemeid, il se dit d'une position optimiste modérée, « plus que raisonnable » (*Christiane Charrette*, 13 mars 2007 : 18 :03).

On pourrait ainsi croire que le débat autour des accommodements raisonnables soit un débat détourné de son sens premier : ce n'est pas nécessairement de vouloir accommoder « l'autre », « l'étranger », celui qui n'entre pas dans notre définition du Québécois qui nous met mal à l'aise, c'est la définition du Québécois en tant que tel : est-ce que l'autre est aussi québécois que moi ? Si oui, comment se fait-il, car il ne me ressemble pas. Et pourquoi veut-il déranger autant, alors que moi je ne veux déranger personne ? Qu'est-ce qui me dérange en fait ? Est-ce que je le sais vraiment ?

Les concepts d'identité et de culture seront toujours des concepts épineux. Chose certaine, ces concepts sont totalement humains, ce qui signifie que, tout comme la nature humaine, ils sont dynamiques, élastiques, transformables, jamais immuables. Prenons par exemple les transformations des idées autour des gais et lesbiennes, notamment. De 1979 à 1982, la télésérie comique *Chez Denise* mettait en scène un homosexuel, un Français, un Italien, ce qui était innovateur pour l'époque. On brisait des tabous qui ne sont plus aussi forts aujourd'hui; notre culture, nos « programmation mentales<sup>6</sup> » ne sont plus exactement les mêmes.

À ceux qui croiraient aujourd'hui vouloir défendre la culture québécoise, en affirmant qu'elle se meurt, nous ne pouvons que leur répondre qu'elle ne fait que se transformer, tout comme les enjeux de nos quotidiens qui ne sont plus les mêmes qu'il y a 10, 20 ou 150 ans. La culture, même si elle se partage collectivement, se vit individuellement, à l'intérieur de soi. Elle rencontre nos valeurs, notre éducation, nos expériences de vie. D'un individu à l'autre, les valeurs collectives prennent des degrés différents. Vouloir se tenir aux remparts de la culture, vouloir la défendre à tout prix, c'est fermer les yeux sur la nature humaine, c'est oublier qui nous étions hier, ce que nous sommes aujourd'hui et c'est figer ce que nous pourrions être demain en éliminant notre capacité à relativiser les choses, en ignorant notre intelligence sociale et individuelle.

Cela dit, l'histoire sera là pour conserver nos héros, nos rituels, nos symboles. L'histoire, si l'on est discipliné à la rendre de manière exacte, se chargera de nous rappeler d'où nous venons. Mais l'histoire n'a pas pour mandat de définir ce que nous serons. Elle peut guider nos choix, et non pas les imposer.

## **Le débat médiatique des accommodements raisonnables : un mal nécessaire au départ raté**

Lorsque l'on considère l'espace public au sens donné par Habermas, on accepte l'idée que des sujets soient amenés sur la place publique pour être débattus et ainsi participer à la santé démocratique de la société. Ce n'est pas tous les sujets qui réussissent à atteindre les plus hautes tribunes et, souvent, certains atteignent les tribunes suite à la pression de certains groupes plus influents que d'autres.

Puisque la question identitaire reste en l'air et comporte plusieurs sous questions, le débat autour des accommodements raisonnables avait donc tout à fait la pertinence de se retrouver à l'ordre du jour de l'agenda public. Par contre, il a connu des erreurs de démarrages : il n'a pas mis en lumière un nouveau comportement de la part des instances privées et publiques québécoises, mais a livré au public certains accommodements sous un angle de scandale en présentant ces pratiques comme des nouveautés, des comportements que l'on n'avait jamais vu ou qui seraient tout à fait réprimandables – mais réprimandables

---

<sup>6</sup> Geert HOFSTEDÉ, *Vivre dans un monde multiculturel, comprendre nos programmations mentales*, 1994.

selon quoi ? Comment un tel traitement a-t-il pu faire son chemin ? Pourtant les médias ne s'affichent pas comme étant racistes, mais on peut définir le concept sur des pages et des pages. Teun van Dijk discute, pour sa part, d'un « nouveau racisme » qui ne se base pas sur la supériorité biologique d'une race par rapport à une autre. Cette forme de racisme accepte l'existence de cultures différentes de « la nôtre », mais ces cultures « nous » semblent posséder certains défauts qui devraient être corrigés. Cette forme de racisme est celle rencontrée le plus souvent dans nos sociétés, reléguant le « vieux racisme » aux partis d'extrême droite (Cottle *ed.*, 2000: 34), d'où la réaction de colère de Mario Dumont, en février dernier, après avoir été comparé à Le Pen par Pierre Arcand (Radio-Canada.ca, 14 février 2007). Personne ne veut porter cette vieille étiquette, mais la définition de van Dijk en rejoint peut-être plusieurs.

Le concept de nouveau racisme s'adapte au terrain multiculturel du Canada. Depuis la loi de 1988 sur le multiculturalisme (*Multiculturalism Act*), ce concept est devenu un droit fondamental dans la société canadienne, soit le droit d'être différent culturellement tout en préservant le droit d'être traité de même manière que tout autre citoyen canadien (Fleras et Kunz, 2001: 15). Ainsi, il nous paraît justifier de se questionner si certains médias québécois reflètent cet idéal entériné par une loi ou s'ils relancent le débat entourant cette loi en jugeant leurs concitoyens membres de communautés culturelles comme des citoyens de second ordre. Nous ne pouvons arriver à un tel verdict sans qu'une étude poussée sur ce thème soit réalisée, et une telle étude porterait son lot de conceptions subjectives, nous en sommes conscients. Nous ne voulons donc pas étiqueter les médias québécois de néo-racisme, car certains d'entre eux font un énorme travail pour créer des ponts entre les diverses communautés au niveau national, provincial et/ou régional. Par contre, certaines caractéristiques du monde des médias peuvent expliquer la tournure des événements tels qu'ils nous ont paru au cours des derniers mois.

## ***Le monde des médias et les communautés culturelles : ses caractéristiques générales***

Les travaux qui se sont penchés sur les discours racistes dans les médias ont relevé certains traits communs : un traitement du groupe minoritaire comme si ce dernier était une menace; une mauvaise interprétation des événements ou une mauvaise compréhension des enjeux culturels liés aux groupes minoritaires; et un traitement généralement effacé des groupes ethniques minoritaires composant la société. On ne peut non plus passer sous silence le conservatisme du monde médiatique, les nouveaux enjeux politico-économiques et technologiques, ainsi que les nouveaux phénomènes de concentration de la propriété et la course au profit et à l'auditoire.

### **Une sous-représentation des groupes minoritaires dans les contenus médiatiques**

Cette caractéristique fait l'unanimité chez les auteurs. Nancoo et Nancoo (1996 : 136-138), Mahtani (2001 : 12), Fleras et Kunz (2001 : IX), Biagi et Kern-Foxworth (1997 : 147), et Scanlon (UNESCO, 1977 : 242) mentionnent tous à quel point les groupes minoritaires sont ignorés par les médias en général. Les événements liés aux minorités ethniques sont considérés trop spécifiques pour l'intérêt national, donc ils ne valent pas la peine d'être couverts. John Miller trouve cette situation assez triste lorsqu'on considère que « les minorités constituent le segment de la population qui croît le plus rapidement » et qui sera « potentiellement la meilleure source d'audience et d'annonceurs ». À cela, il ajoute que le *Canadian Daily Newspaper Association*, lors d'un sondage en 1993, reléguait au dix-neuvième rang sur vingt la priorité de couvrir la diversité de la population (Nancoo et Nancoo *ed.*, 1996 : 136).

### **Une interprétation biaisée des événements se rapportant aux groupes minoritaires**

Chose certaine, si les groupes ethniques n'apparaissent pas souvent dans les contenus médiatiques, lorsqu'ils y apparaissent, leurs histoires ne sont pas toujours décrites et interprétées tel qu'ils le désireraient. En effet, dans son article résumant une étude conduite en Californie, Stein décrit ce phénomène comme une

« interprétation myope de la société » : non seulement la couverture d'événements liés aux minorités ethniques est remplie de préjugés et utilise une terminologie offensante, mais en plus elle semble se restreindre à certaines catégories d'événements comme les crimes, le sport ou le divertissement (Biagi et Kern-Foxworth, 1997 : 126). Mahtani partage cette opinion. Elle voit dans cette limitation des catégories d'événements couverts l'un des outils de rétention de « l'hégémonie eurocentrique » dans les médias, malgré les efforts qu'il y aurait eu au cours des dernières années pour enrichir les contenus médiatiques de représentations des groupes ethniques (Mahtani, 2001 : 4).

## **Une sous-représentation des groupes minoritaires dans le monde du travail des médias**

Cet aspect n'est pas vu de la même façon par tous les auteurs. En effet, certains avancent qu'il y a eu une faible mais perceptible croissance du nombre d'individus oeuvrant dans les médias et appartenant à des minorités culturelles. D'autres auteurs prétendent qu'il y a eu, au contraire, une baisse de ce nombre d'individus. Au Canada, on semble reconnaître une certaine amélioration dans l'emploi d'individus provenant aux groupes ethniques minoritaires dans les entreprises médiatiques. À cet effet, Nancoo et Nancoo indiquent, suite aux résultats du sondage de 1993 de la *Canadian Daily Newspaper Association*, qu'il y a eu « des indications d'améliorations marginales » à ce niveau (Nancoo et Nancoo *ed.*, 1996 : 49). Malheureusement, comme l'explique Mahtani, la composition majoritaire des journalistes demeure des individus mâles de race blanche et appartenant à la classe moyenne. Ces derniers sont donc moins disposés et moins familiers pour accéder, comprendre et expliquer les expériences vécues par les communautés culturelles (Mahtani, 2001 : 12). Pour Mahtani, cette situation représente un échec cuisant en ce sens où les médias, en ignorant les travailleurs de couleur, ne profitent pas des avantages et opportunités présentées par la diversité de la population canadienne (Mahtani, 2001 : 13).

## **Voir à travers le prisme du Blanc**

Selon Denis McQuail, l'une des autres caractéristiques recherchées dans les contenus médiatiques est celle de la diversité qui se doit de rejoindre le public le plus large possible, qui se doit également d'interpeller plusieurs sources et voix différentes de la société et qui se doit de refléter les expériences vécues par la société (McQuail, 2005 : 355). Par contre, cet idéal ne semble pas être vécu de façon concrète pour l'instant. Comme le mentionnent Fleras et Kunz, « les messages médiatiques, les images et les symboles sont réfractés par un prisme de la blancheur ». Il s'agit en fait de l'interprétation de la réalité à partir d'une perspective médiatique basée automatiquement et de façon routinière sur les courants dominants blancs qui envoient aux oubliettes tous points de vue marginaux au courant principal, les considérant comme inférieurs ou non pertinents (Fleras et Kunz, 2001 : XII).

## **Économie politique**

Tel que l'affirme McQuail, on s'attend des contenus médiatiques qu'ils reflètent les idéaux de la liberté d'expression et d'indépendance. Par contre, il est possible de trouver des indicateurs d'une plus ou moins grande liberté de presse liée à des pressions extérieures (politiques, sociales, économiques, etc.) (McQuail, 2005 : 354). À cet effet, il rappelle que les grands médias ont pour principal objectif de servir l'intérêt public, mais ils visent également le profit, l'influence sociale et le prestige qui s'y rattache, la maximisation de leur audience et la réalisation d'objectifs précis qu'ils soient politiques, religieux ou encore culturels (McQuail, 2005 : 284). Cottle partage cette idée et ajoute que de survivre en tant qu'entreprise dans le monde des médias signifient aussi une réception maximale provenant de leurs annonceurs et de profits liés à leurs contrats de publicité (Cottle et *ed.*, 2000 : 19). En ce sens, il est évident que les médias visent l'audience majoritaire, soit « la société et culture blanche », car elle représente « la plus large part du marché et des profits », phénomène qui relègue encore une fois les groupes culturels minoritaires aux oubliettes (Cottle et *ed.*, 2000 : 20).

On ne peut non plus passer sous silence le phénomène de concentration des médias qui est directement lié à la recherche du profit des propriétaires. En 1981, le rapport de la commission Kent exprimait certaines craintes en ce qui concerne la concentration de la propriété dans les médias canadiens, notamment la peur de voir diminuer la diversité journalistique afin de faire passer en priorité des valeurs administratives liées à la recherche du profit (Nancoo et Nancoo *ed.*, 1996 : 43-44). Depuis les années quatre-vingt, plusieurs autres grandes transactions de type « monopoliste » ont eu lieu. Parmi ces géants des médias, on peut nommer CanWest, Holliger, Quebecor et Irving. Cela a eu pour conséquence qu'en 2001, tel que le rapportent Fleras et Kunz, quatre provinces canadiennes ne connaissent plus aucune compétition dans le domaine des quotidiens de langue anglaise. Fleras et Kunz citent Robert Lichter, président en 1999, du *Centre for Media and Public Affairs* : « Networks now have higher priorities than diversity » (Fleras et Kunz, 2001 : 73).

### **La situation des médias au Québec est-elle aussi alarmante ?**

Le Québec vit présentement la problématique de convergence des médias. Tel que le démontrent les résultats de recherche du Centre d'étude sur les médias de l'Université Laval, « la propriété des quotidiens québécois se répartit comme suit: sept titres à Gesca, deux à Quebecor, un à CanWest Global, un à Glacier Ventures et finalement Le Devoir, seul quotidien indépendant » (CEM, 2006 : 1). Gesca et Quebecor possèdent respectivement 51,5% et 45,6% du lectorat francophone du Québec (CEM, 2006 : 3). On est en droit de se demander si, dans le cas de situations plus épineuses, telles les pratiques d'accommodements raisonnables, le public obtient réellement une vision éclairée et diversifiée ? On ne peut que constater qu'il est relativement facile de créer une tempête dans un verre d'eau qui éclaboussera toute la province.

À en croire les différentes recherches faites en Amérique du Nord et, plus précisément, dans le Canada anglais, le traitement des communautés culturelles par les médias ne reflète pas la composition de la population canadienne. Il semblerait pourtant que le Québec ait fait, au cours des dernières décennies, des efforts remarquables pour améliorer la situation, sans toutefois avoir réussi à créer un monde médiatique idéal. Il apparaît difficilement possible d'accepter une vision aussi « hégémonique » du Québécois « pure laine », et même du Canadien anglais blanc, qui semblerait appuyer une certaine « théorie du complot ».

Par contre, la situation n'est pas totalement rose. Après avoir consulté Marc-François Bernier (2004) et Armande St-Jean (2002), si problème éthique il y a au Québec, il serait davantage d'ordre économique, de gestion de temps ou de manque de connaissances. En fait, les problématiques déontologiques et éthiques rencontrées par les journalistes depuis les années 1960 seraient « liées au processus de marchandisation de l'information, qui a contribué à faire passer la presse d'un service public à une institution vouée au rendement et à la rentabilité » (St-Jean, 2002 : 263). Bernier va dans le même sens, et affirme également que les questions d'éthiques ne sont pas en tête de liste des responsables des salles de rédaction. Malheureusement, ces derniers ont beaucoup à gérer et ne possèdent pas nécessairement « la formation théorique » et « la connaissance pratique » pour « intervenir en matière de déontologie et d'éthique » (Bernier, 2004 : 378).

Le souci de vouloir améliorer le traitement des communautés culturelles dans les médias par les médias eux-mêmes ne date pas seulement d'hier. En effet, en 1988, à titre de thème pour de son congrès annuel, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec a choisi d'explorer le racisme dans les médias québécois, afin de prendre le pouls du journalisme face au pluralisme culturel. De plus, l'une des conférences présentées avait pour sujet le traitement des musulmans dans les médias de la *Belle province*. Fatima Houada-Pépin insistait sur le « caractère sensationnaliste » du traitement de l'information à propos des musulmans, notamment du fait que « les médias choisissent des titres et des images qui accrochent » (Houada-Pépin, 1988 : 45). Pour illustrer son propos, elle donne quelques exemples dont l'un a attiré mon attention plus que les autres :

« En juillet 1984, *La Voix de l'Est* publiait une série de trois articles de Marie-Paule Villeneuve sur les femmes algériennes. Marc-François Bernier, qui en faisait la présentation, titrait : 'Une égarée chez les soumises' » (Houda-Pépin, 1988 : 45).

Marc-François Bernier ? Il est l'auteur d'*Éthique et déontologie du journalisme* (2004). Devant un tel contraste, on pourrait penser qu'il est en effet possible que les médias québécois ventent les vertus du multiculturalisme et de l'égalité tout en agissant dans le sens contraire. Par contre, deux idées font davantage pencher vers une pensée plus modérée : même si les médias ne veulent pas volontairement mettre les communautés culturelles de côté, ou simplement les traiter différemment, ils le font tout de même par manque, peut-être, de formation ou tout simplement sous le poids de leurs propres préjugés. Par contre, il reste toujours quelques médias qui recherchent le sensationnalisme et qui travestissent un article de recherche pour mieux faire connaître un groupe au grand public en le titrant d'une expression bourrée de préjugés pour « accrocher le lecteur ».

### **Qu'est-ce qu'un accommodement ?**

Il est primordial de définir la notion d'accommodement raisonnable. Selon la Commission des droits de la personne il s'agit :

« obligation juridique découlant du droit à l'égalité, applicable dans une situation particulière et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisé par l'application d'une telle norme<sup>7</sup> »

« l'obligation qui en découle : n'est applicable que dans les situations où une personne, en raison d'une caractéristique qui lui est propre et qui constitue un motif reconnu par La Charte, ne peut exercer un droit qui lui est reconnu si on applique la règle générale sans tenir compte de la situation particulière de cette personne<sup>8</sup>. »

La prudence est ainsi de mise lorsque certains groupes réclament les amendements à la Charte canadienne des droits et libertés pour y enchâsser l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, cette égalité existe déjà dans nos lois.

## **Les chartes des droits et libertés canadienne et québécoise**

### **La Charte canadienne des droits et libertés**

Art :1.

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Art : 2 :

Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- a) Liberté de conscience et de religion ;
- b) Liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ;
- c) Liberté de réunion pacifique.

Art 15 (1)

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la

---

<sup>7</sup> Le Devoir, « Aristote, promoteur des accommodements raisonnables », 8 et 9 septembre 2007, B6

<sup>8</sup> Ibid, B6

race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Art 15 (2)

Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.

Il semble fondamental de citer l'éminent constitutionnaliste, Me Julius Grey sur la Charte canadienne des droits et libertés.

« On accommode le sikh qui veut garder son kirpan, mais pas la religion sikhe. L'identité d'une personne peut être ethnique ou religieuse, mais pas celle d'une nation. Le problème, c'est que différents lobbies se sont emparés de la Charte des droits et libertés pour lui faire servir les causes civiles (...) la Charte est une chose magnifique parce qu'elle établit des droits individuels. (...) On peut accorder deux ou trois congés religieux aux élèves de minorités, mais pas 50. Et on n'a pas à aménager des synagogues ou des mosquées à l'intérieur des universités<sup>9</sup>. »

## La Charte des droits et libertés de la personne

Art 10

Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

## Le concept de valeurs universelles

Ce concept est peut-être plus idéaliste que réaliste, mais est tout de même présent. Zarqa Nawaz, l'une des auteurs et instigatrice de la télésérie comique *Little Mosque On the Prairie* présente son projet dans cette perspective :

« *This sitcom reveals that, although different, we are all surprisingly similar when it comes to family, love, the generation gap and our attempts to balance our secular and religious lives* » (Presskit, p. 3).

À la question "is it the right time for a show like Little Mosque ?", Zarqa Nawaz a répondu:

« *Absolutely, (...) It tends (what we see in the news) to create one dimensional perception of a very diverse community. The reality for 99% of us, regardless of our religion, culture or race, is that we spend a lot of time and energy getting along with and trying to understand our families, our friends...* » (Presskit, p. 6) « *...I never intended for Little Mosque on the Prairie to be a show about Muslims for a Muslim audience. As the series compasses universal themes where the main characters happen to be Muslims. I think people will identify with the characters and the storylines (...) regardless of what faith community they come from.* » (Presskit, p. 6)

Il semble donc qu'il existerait des valeurs que les êtres humains partagent peu importe leur couleur, race, religion, sexe ou pays d'origine. En ce sens, il est consternant d'entendre les participants à la Commission Bouchard-Taylor calomnier les immigrants et les réfugiés sur les valeurs québécoises et canadiennes. Ces valeurs sont-elles si différentes d'ailleurs dans le monde ?

Pour mieux saisir le débat sur les valeurs, il semble important de définir ce qu'est une valeur. *Le Petit Robert* définit une valeur comme : « ce en quoi une personne est digne d'estime (quant aux qualités que l'on souhaite à l'homme dans le domaine moral, intellectuel, professionnel). »

Irénée Rutema est citoyen canadien depuis le 21 juin 2007. Pour devenir citoyen canadien, il a passé un test afin d'examiner sa connaissance du Canada et du Québec. Pour se préparer à cet examen important pour

<sup>9</sup> Sophie Brouillet, Julius Grey dit non au voile, Le Devoir, Le dimanche 29 octobre 2006 (<http://www.cyberpresse.ca/article/20061029/CPACTUALITES/610290680/1064/CPACTUEL>) Page consultée le 3 octobre 2007

toute personne qui a choisi de venir s'installer au Canada, *Citoyenneté et Immigration Canada* lui a donné un document. Ce document porte le titre suivant *Regard sur le Canada*.

Ce document définit les valeurs canadiennes :

- La liberté ;
- Le respect des différences culturelles et
- Un engagement envers la justice sociale.
- L'égalité ;
- La paix ;
- L'ordre public.

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles définit ainsi les valeurs québécoises :

« Le Québec est une société démocratique. Son système politique repose sur la liberté, l'égalité et la participation des citoyens à des associations et à des partis politiques. Les citoyens, de naissance ou naturalisés, élisent leurs représentants à tous les paliers de gouvernement au cours d'élections.

L'État est laïque. L'indépendance des pouvoirs politiques et religieux est une valeur fondamentale de la société québécoise.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec énonce les valeurs fondamentales de la société québécoise. Elle définit le droit à l'égalité, interdit la discrimination sous toutes ses formes et précise les droits politiques, judiciaires, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté une déclaration sur les relations interethniques et interraciales. Celle-ci condamne le racisme et engage le gouvernement du Québec à favoriser la pleine participation de toute personne au progrès économique, social et culturel du Québec, indépendamment de sa couleur, de sa religion, de son origine ethnique ou nationale.

Au Québec, la vie démocratique invite à la pleine contribution et à la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la vie nationale. <sup>10</sup>»

Le programme du Parti progressiste conservateur énonce les valeurs canadiennes. Il s'agit de l'intégrité, de la famille, du respect, du travail, des réalisations et l'engagement envers un Canada fort et libre<sup>11</sup>.

Il est donc évident que les immigrants, les réfugiés et les Québécois et les Canadiens partagent les mêmes valeurs. Pour illustrer cela, Irénée Rutema a choisi le Canada pour des raisons suivantes :

- La liberté ;
- L'égalité ;
- La laïcité ;
- Le respect des différences culturelles ;
- La justice sociale ;
- La paix ;
- La démocratie ;

Il n'y a donc aucune contradiction entre les valeurs d'Irénée Rutema et les valeurs fondamentales québécoises et canadiennes.

---

<sup>10</sup> Immigration et Communautés culturelles, **Démocratie et valeurs fondamentales**, (<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/avantages/societe-valeurs/democratie-valeurs.html>), Page consultée, le 3 octobre 2007

<sup>11</sup> Parti progressiste conservateur, **Stephen Harper présente un plan sur les valeurs canadiennes**, (<http://www.conservative.ca/FR/2590/>) Page consultée le 3 octobre 2007.

## ***Le vrai problème : intégration des immigrants***

L'analyse approfondie des débats sur les accommodements raisonnables démontre clairement que le véritable problème de Québec est l'intégration des immigrants. En effet, pour tout immigrant ou réfugié politique, l'intégration signifie l'emploi. Il est donc évident que le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ne remplit pas son mandat. De fait, la mission première de ce ministère est d'intégrer les immigrants.

### ***« Notre mission :***

- Promouvoir l'immigration au Québec, sélectionner des personnes immigrantes et faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise.
- Favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

### ***Nos champs d'action :***

- L'immigration et la francisation;
  - Informer, recruter et sélectionner des ressortissants étrangers en fonction des besoins et de la capacité d'accueil de la société québécoise;
  - Favoriser l'intégration linguistique des personnes immigrantes sur le territoire québécois;
- L'intégration, la régionalisation et les relations interculturelles;
  - Favoriser l'établissement et l'intégration sociale et économique des personnes immigrantes sur le territoire québécois;
  - Soutenir et développer la cohésion sociale en facilitant le rapprochement, la concertation et la participation des personnes de toutes origines et en favorisant leur insertion civique et sociale<sup>12</sup>. »

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale accusent le gouvernement libéral d'avoir détourné des fonds fédéraux destinés au financement des services aux nouveaux arrivants, suite aux conclusions de la Consultation générale sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010. Selon le critique péquiste en matière d'Immigration, Martin Lemay :

«Plusieurs dizaines de milliers de dollars, qui devraient aller normalement au ministère de l'Immigration pour l'intégration et la francisation, vont dans d'autres ministères. Mais on ne sait pas à quoi ils sont utilisés. Je ne dirais pas que c'est illégal mais il y a un manque de rigueur<sup>13</sup>»

Pour illustrer cela, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a été incapable de démontrer que le gouvernement de Jean Charest ne détourne pas les fonds reçus du gouvernement fédéral pour l'intégration des immigrants :

« Mme James était incapable de documenter ses affirmations de la veille à l'effet que le Conseil du trésor avait fait une étude en 2005 démontrant que les transferts fédéraux pour l'immigration vont en totalité aux immigrants. Elle a déclaré aux journalistes avoir reçu les garanties nécessaires de Monique Jérôme-Forget en matinée, mais elle a mis fin à son point de presse abruptement lorsqu'on lui a demandé si elle avait vu l'étude en question et s'il était possible d'en obtenir copie<sup>14</sup>. »

Par ailleurs, il serait facile de jeter la responsabilité de l'échec de l'intégration des immigrants aux libéraux. En ce sens, il est évident que les libéraux partagent cette responsabilité avec les péquistes.

---

<sup>12</sup> Immigration et Communautés culturelles, **Vision, mission et champs d'action**, (<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministere/vision-mission.html>) Page consultée le 3 octobre 2007

<sup>13</sup> Tommy Couinard, **L'opposition accuse Québec de détourner des fonds fédéraux**, Cyberpresse, (<http://www.cyberpresse.ca/article/20070919/CPACTUALITES/709190505/-1/CPACTUALITES>) Page consultée le 3 octobre 2007.

<sup>14</sup> Gilbert Lavoie, **Communication / zéro.com**, Le Soleil, (<http://www.cyberpresse.ca/article/20070920/CPSOLEIL/70919228/6553/CPSOLEIL>), Page consultée le 4 octobre 2007.

À cet égard, l'analyse lucide de Joseph Facal (ancien ministre péquiste d'État et à l'Administration et à la fonction publique et président du Conseil du Trésor) est éloquente en ce qui concerne l'intégration des immigrants dans la fonction publique québécoise :

« À l'intérieur du processus de recrutement, nous veillons également à faire en sorte que notre fonction publique reflète la composition réelle de la société québécoise. Les réalités culturelles doivent pouvoir s'exprimer au sein de la fonction publique. Dans ce contexte, la mixité des origines contribuera au renforcement de l'État québécois.

Malgré des efforts considérables, je dois vous avouer que je demeure déçu des résultats atteints. Le nombre d'employés de la fonction publique issus des communautés culturelles n'a pas encore atteint le niveau que l'on souhaiterait. En mars 2002, ils ne représentaient que 2,3 % du personnel régulier de la fonction publique.

Nous avons allégé la réglementation, travaillé de concert avec des organisations actives au sein des communautés culturelles, fait une large diffusion des appels de candidatures auprès de ces groupes. Mais 2,3 %, c'est trop peu, il faut donc amorcer une réflexion vigoureuse sur cette question et y jeter un regard neuf.<sup>15</sup> »

Une analyse plus approfondie permettrait sans aucun doute de démontrer l'échec des programmes d'intégration du gouvernement du Québec.

Afin de réussir l'intégration des immigrants et des réfugiés politiques, il est primordial de dépolitiser ce sujet. À cet effet, il est consternant de voir que les politiciens jouent de la politique sur le dos des immigrants.

## **Conclusion :**

Nous sommes plus convaincus que jamais du sentiment de « zone grise » idéologique du Québec à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est certain que la nature humaine étant ce qu'elle est, le terrain est fertile aux abus de toutes sortes, aux discriminations, aux démonstrations impromptues de racisme, à l'inquiétude culturelle et à la réflexion identitaire.

Nous aimerions aborder quelques pistes de solutions inspirées par des situations bien réelles dans la société québécoise à partir d'un article *L'actualité*, « Nous, les Latinos du Québec », par Julie Barlow, paru dans l'édition du 1<sup>er</sup> juin 2007. Barlow présente les hispanophones vivant au Québec comme un modèle d'intégration. À ce titre, l'article fait référence à la curiosité des Québécois pour l'espagnol, les recettes et les danses latines, mais aussi à la manière dont les hispanophones du Québec, provenant de 21 pays différents, ont réussi à s'organiser en association et à échanger avec la culture de la majorité. De plus, tel que le mentionne l'article, ces derniers ne vivent pas seulement dans la région de Montréal et ses environs, même s'ils y sont principalement, mais on en compte aussi à Québec, Gatineau, Sherbrooke et en Beauce. Les secrets de ce succès ? En gros, « leur affinité avec la société d'accueil », la curiosité de cette société d'accueil pour leur culture, leur organisation en associations et leur dispersion sur le territoire (il n'y a pas vraiment de quartier latino à Montréal à la manière de la Petite Italie et du quartier chinois).

Est-ce que toutes les communautés culturelles ont cette chance de susciter autant d'intérêt par la société d'accueil que les Latinos ? Nous ne le croyons malheureusement pas. De plus, il faut également prendre en compte le temps qui a coulé sous les ponts depuis les premières vagues d'immigration latino-américaines des années 1970. Et il ne faut pas croire qu'ils soient tous entièrement acceptés par la population québécoise « pure laine ». Tout de même, on se rend compte qu'il est possible de conserver les fleurons de sa culture tout en s'intégrant au style de la société québécoise et ça, c'est déjà un bon début.

---

<sup>15</sup> Joseph Facal, Allocution à l'occasion du Colloque sur la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques organisé par l'Institut d'administration publique du Grand Montréal, le 15 avril 2002  
(<http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ministre/discours/facal/modernisation.asp>) Page consultée le 4 octobre 2007

En ce sens, et en se basant sur le cas de la communauté latino-américaine du Québec, nous croyons qu'il serait important que nous venions en aide aux groupes qui vont dans le sens des tendances que l'on veut voir grandir; que l'on encourage et que l'on donne les outils aux groupes qui veulent s'organiser pour faciliter l'arrivée et l'intégration des membres de leur communauté fraîchement arrivés sur le territoire.

Voici donc les recommandations que nous proposons à cette Commission :

1. L'abolition du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. De fait, il a été démontré que ce ministère détourne les fonds fédéraux destinés à l'intégration des immigrants. En outre, le débat actuel sur les accommodements raisonnables prouve que ce ministère n'arrive pas à remplir son mandat.

ou

L'abolition du Ministère l'Immigration et des Communautés Culturelles pour en faire un Ministère de l'Immigration seulement. Les questions reliées aux communautés culturelles, qu'elles soient immigrantes ou non, devraient être traitées séparément pour un meilleur contrôle des actions et pour assurer un cadre égalitaire entre tous les citoyens québécois, qu'ils fassent partie de la communauté latino-américaine, chinoise, autochtones, italienne, musulmane, etc.

2. La création d'un Fonds dédié à l'accueil des nouveaux arrivants géré par une équipe pluridisciplinaire et d'allégeances politiques variées, afin de bien cerner tous les enjeux auxquels les nouveaux arrivants devront faire face. Nous proposons la constitution d'un comité de gestion qui compterait des psychologues, des anthropologues, des travailleurs sociaux, des sociologues, des historiens, des spécialistes en relations et/ou actualité internationale, des membres des professions de la santé et des différents grands ordres professionnels (avocats, ingénieurs, etc), des éducateurs, etc. Ce fonds aurait pour objectif de rendre plus accessible le financement aux activités entourant les nouveaux arrivants, mais aussi leurs enfants (deuxième et troisième générations), ainsi que pour l'aide à l'emploi et à l'obtention d'un niveau de scolarité nécessaire à la recherche d'emploi. Nous espérons ainsi que plus d'argent serait investi et mieux contrôlé (éviter de perdre la trace des montants accordés, les détournements de fonds). De plus, nous espérons que de plus larges sommes soient versées aux groupes communautaires, car souvent, les plus belles actions viennent de la population civile et les travailleurs « sur le terrain » connaissent davantage les enjeux et obstacles des nouveaux arrivants.

Les administrateurs de ce Fonds devront rendre compte de l'utilisation des sommes aux membres de l'Assemblée nationale. Cela éviterait la politisation de l'immigration et le détournement des fonds par des acrobaties bureaucratiques du Conseil du Trésor.

3. Encourager les membres des communautés culturelles à prendre la parole davantage et leur concéder la place qu'ils méritent dans les différentes structures de la société. Le monde des médias devrait lui aussi travailler en ce sens. Tel que le mentionne Guy Fournier, il faut parfois forcer les choses et il serait peut-être temps de faire de la discrimination positive envers « les gens d'origines ethniques différentes », car leur place dans les médias est « extrêmement mince » et que nous avons encore une « télévision très blanche, très de souches » devant et derrière la caméra (*Christiane Charrette*, 6 juin 2007 : 6 :36). Le tout ne représente pas la réalité démographique du Québec. De plus, nous suggérons davantage d'émissions ou d'articles ayant pour sujet l'échange entre les diverses communautés en essayant d'éviter le plus possible le sensationnalisme de bas étage tel un article du *Média Matin Québec* du 31 mai 2007 ayant pour objet une entrevue avec l'imam du centre culturel

islamique de la rue Myrand à Québec qui mentionnait en gros titre «Comment taper sa femme »<sup>16</sup>. L'article avait un bel objectif de rencontre vers « l'autre » empoisonné par un titre accrocheur et saturé de stéréotypes.

De plus, pour tous les futurs travailleurs du monde des médias, des cours en communication interculturelle devraient être obligatoires, alors qu'ils sont encore optionnels dans les programmes de communication, de journalisme, etc.

4. La création d'une Agence de l'intégration des immigrants. Cette agence qui pourrait être gérée avec un partenariat *public-privé-communauté* aurait la responsabilité de recruter, d'accueillir et d'intégrer les immigrants. Cet Agence serait plus efficace que l'actuel ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Cet Agence pourrait être sous la responsabilité du ministre du Développement économique, de l'Innovation, et de l'Exportation ou du ministère du Travail. De fait, il semble évident que ces ministères à caractère économique seront intégrés efficacement l'intégration des immigrants et des réfugiés.
5. Des cours de civisme et de communication interculturelle devraient être introduit obligatoirement dans les programmes scolaires et ce dès le niveau primaire. Déjà, le programme d'histoire du niveau secondaire accorde maintenant une plus grande importance aux civilisations autres qu'occidentales. Il s'agit d'un pas en avant qui devrait être imité pour diminuer les fossés culturels. Ces modifications au programme éducationnel n'auront pas seulement des répercussions dans la façon dont les futures générations observeront leur société et leurs concitoyens, mais leur perception des grands enjeux internationaux sera également influencée, rendant les futurs payeurs de taxes plus éclairés sur un monde de plus en plus petit et plus dynamique que jamais.

Aussi, ces cours ne devraient être vus seulement du point de vue du Québécois blanc qui apprend à mieux connaître ses nouveaux voisins, mais d'un point de vue où le jeune garçon ou la jeune fille d'origines autre que simplement québécoises ait la possibilité de découvrir les autres cultures qui partagent son environnement.

Nous désirons conclure notre présentation par un exemple. Le Rwanda est probablement l'un des pays du monde où la haine entre des communautés a été portée à un paroxysme que l'on croyait inimaginable après les leçons de la Deuxième guerre mondiale, alors que le monde entier avait dit « plus jamais ». Le Rwanda a présentement la cote au Québec avec la parution de plusieurs ouvrages et films (*Un dimanche à la piscine à Kigali, J'ai serré la main du diable*), le succès de plusieurs artistes d'origines rwandaises tels Corneille et Michel Mpambara, et le sujet de plusieurs émissions de variétés (première de *90 minutes de bonheur* avec Chantale Lacroix, TQS, 25 septembre 2007). On parle beaucoup de l'horreur de 1994 et de la misère toujours vivante aujourd'hui, mais qui parle des actions concrètes de la population civile rwandaise pour vaincre la haine ? L'association AVEGA est pourtant l'une des plus belles histoires à raconter. Imaginez des femmes tutsies et hutues vivant sous un même toit, cultivant une même terre, élevant ensemble leurs enfants et les orphelins des voisins assassinés durant la guerre, essayant de lutter contre la misère ensemble pour s'en sortir. Si des milliers de femmes et d'enfants sont capables de se serrer les coudes pour rebâtir un pays que la haine mutuelle a détruit, la société québécoise, si fière d'être à l'avant-garde de toute chose et de tout défi, devrait sûrement être capable d'arriver à trouver un équilibre entre culture québécoise et accommodements raisonnables avant d'en arriver à un tel résultat digne des ce qu'Amin Maalouf appelle les « identités meurtrières » (Maalouf, 1998).

---

<sup>16</sup> Voir l'édition sous format PDF du jeudi 31 mai 2007, vol. 1, no. 27 du Médias Matin Québec au site suivant : <http://www.mediamaatinquebec.com/Pdf/MMQ-2007-05-31.pdf>

## Bibliographie générale (non inclusive)

- BARLOW, Julie. 2007. « Nous les Latinos du Québec ». *L'actualité*, vol. 32, no. 9, 1<sup>er</sup> juin 2007. [En ligne] URL : <http://www.biblio.eureka.ca/Biblio/Frames/FrameMain.asp> (page consultée le 16 juin 2007).
- BERNIER, Marc-François. 2004. *Éthique et déontologie du journalisme : édition revue et augmentée*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, 408.
- BIAGI, Shirley et Marilyn KERN-FOXWORTH. 1997. *Facing Difference : Race, Gender, and Mass Media*. Thousands Oaks : Pine Forge Press, 285 pages.
- BOUCHARD, Gérard (entrevue). 13 mars 2007. *Christiane Charrette*. Société Radio-Canada. Durée : 20 :20. [En ligne] URL : <http://www.radio-canada.ca/radio/christiane/modele-document.asp?docnumero=33867&numero=1880> (Page consultée le 8 juin 2007)
- Centre d'études sur les médias, 2006. *Portrait de la propriété dans le secteur des quotidiens au Québec et au Canada*, 6 pages. [En ligne] URL : <http://www.cem.ulaval.ca/Concentration-Quotidien.pdf> (Page consultée le 25 septembre 2007).
- COTTLE, Simon ed. 2000. *Ethnic Minorities and the Media, Changing Cultural Boundaries*. Philadelphia : Open University Press, 251 pages.
- FLERAS, Augie, LOCK KUNZ, Jean. 2001. *Media and minorities :representing diversity in a Multicultural Canada*. Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc., 198 p.
- FOURNIER, Guy (entrevue). 6 juin 2007. *Christiane Charrette*. Société Radio-Canada. Durée : 24 :24. [En ligne] URL : <http://www.radio-canada.ca/radio/christiane/modele-document.asp?docnumero=38652&numero=1880> (Page consultée le 12 juin 2007)
- HOFSTEDE, Geert, 1994. *Vivre dans un monde multiculturel, comprendre nos programmations mentales*. France : Les Éditions d'organisation, 351 pages.
- GODBOUT, Jacques, KEMEID, Olivier (entrevue). 6 juin 2007. *Christiane Charrette*. Société Radio-Canada. Durée : 19 :19 et 16 :16. [En ligne] URL : <http://www.radio-canada.ca/radio/christiane/modele-document.asp?docnumero=38655&numero=1880> (Page consultée le 8 juin 2007)
- HOUDA-PÉPIN, Fatima. 1988. « Musulman = Arabe ». *Journalisme et racisme : les médias face au pluralisme culturel*. Fédération professionnelle des journalistes du Québec, P. 42-50.
- LEMIRE, Maurice. 2003. *Le mythe de l'Amérique dans l'imaginaire « canadien »*. Québec : Éditions Nota bene, 236 pages.
- MAALOUF, Amin, 1998. *Les identités meurtrières*. Paris : B. Grasset, 210 pages.
- MAHTANI, Minelle. 2001. « Representing minorities : Canadian media and minority identities ». *Canadian Ethnic Studies*. Vol. 33, no. 3. P. 99.

- MCQUAIL, Denis. 2005. *McQuail's Mass Communication Theory*. 5<sup>e</sup> édition. London : SAGE Publications, 616 pages.
- MONIÈRE, Denis. 1977. *Le développement des idéologies au Québec : des origines à nos jours*. Montréal : Éditions Québec – Amérique, 381 pages.
- PELLETIER, Jacques. 1995. *Le poids de l'histoire : littérature, idéologies, société du Québec moderne*. Québec : Nuit Blanche Éditeur, 346 pages.
- PLEAU, Jean-Christian. 2002. *La révolution québécoise : Hubert Acquin et Gaston Miron au tournant des années soixante*. St-Laurent : Fides, 270 pages.
- SAINT-JEAN, Armande. 2002. *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*. Québec : Les Presses de l'Université de Montréal, 299 pages.
- SCANLON, Joseph. 1977. « The Sikhs of Vancouver : a case study of the role of the media in ethnic relations », *Ethnicity and the Media : an analysis of media reporting in the United Kingdom, Canada and Ireland*. Unesco. Vendôme : Presses Universitaires de France, 376 pages.
- VAN DIJK, Teun A. 2000. « New(s) Racism : A Discourse Analytical Approach ». *Ethnic Minorities and the Media, Changing Cultural Boundaries*. Simon Cottle, éditeur. Philadelphia : Open University Press. Chapitre 2, p.33-49.
- VASTEL, Michel. 2006. « Avec Jacques Godbout Le Québec dans 30 ans? "Complexe", dit l'essayiste-cinéaste-romancier Jacques Godbout, qui en prédit même la disparition dans 70 ans. 2076: la fin du Québec! ». *L'actualité*, vol. 31, no. 13, 1<sup>er</sup> septembre 2006. [En ligne] URL : <http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Frames/FrameMain.asp> (Page consultée le 20 juin 2007).